

LETTRE D'ENTENTE

entre
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ci-après appelée « l'Université »

et

**LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**
ci-après appelé le « Syndicat »

OBJET : PASSAGE DE 32,5 À 35 HEURES/SEMAINE

CONSIDÉRANT la problématique soulevée à l'effet qu'il y aurait des personnes salariées détenant un poste de 32,5 heures/semaine qui feraient, en raison du fardeau de tâche, de façon récurrente l'équivalent de 35 heures/semaine.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :


La personne salariée qui établit être dans la situation ci-dessus décrite peut faire une demande à l'effet que sa semaine de travail soit augmentée de 32,5 heures à 35 heures/semaine.


Dans les 60 jours de la demande, l'Université doit faire connaître sa décision d'accepter la demande ou la façon privilégiée pour remédier à cette situation.

La décision de l'Université ne peut faire l'objet d'un grief sauf si la situation problématique persiste à l'égard de cette personne salariée.

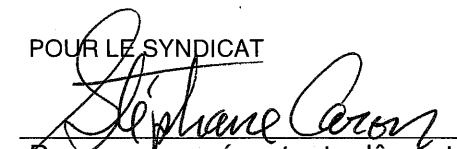
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce trente et unième (31^e) jour du mois de janvier 2012.


POUR L'UNIVERSITÉ


Personne représentante dûment
autorisée


Témoin

POUR LE SYNDICAT


Personne représentante dûment
autorisée


Témoin